



FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT

ENVIRONMENTAL AND HEALTH PRODUCT DECLARATION

Bâti-supports Geberit Duofix autoportant pour WC suspendu

En conformité avec la norme NF EN 15804+A2:2019 et son complément national NF EN 15804+A2/CN:2022



Numéro d'enregistrement INIES : 20260148354

Date de publication : 13/01/2026

Version : 1.1



Réalisation :
EVEA
11, rue Arthur III – 44200 Nantes
<https://evea-conseil.com>



AVERTISSEMENTS

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de Geberit (producteur de la FDES) selon la norme NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804+A2/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2:2019 du CEN, le complément national NF EN 15804+A2/CN:2022 servent de Règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE : La traduction littérale en français de « Environmental Product Declaration » (EPD) est « Déclaration Environnementale de Produit » (DEP). En France, on utilise le terme FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

Il est rappelé que les résultats présentés sont fondés seulement sur des faits, circonstances et hypothèses qui ont été soumis au cours de l'étude. Si ces faits, circonstances et hypothèses diffèrent, les résultats sont susceptibles de changer. De plus il convient de considérer les résultats de l'étude dans leur ensemble, au regard des hypothèses, et non pas pris isolément.

GUIDE DE LECTURE

Les résultats de calcul de l'inventaire sont affichés avec trois chiffres significatifs en écriture scientifique simplifiée. Par exemple, le nombre 0,0253 qui correspond à $2,53 \times 10^{-2}$ en écriture scientifique est affiché sous la forme 2,53E-02.

Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux, elles sont :

- Le kilogramme « kg »,
- Le mètre cube « m³ »,
- Le kilowattheure « kWh »,
- Le mégajoule « MJ »,
- Le mètre carré « m² ».

Abréviations :

- N/A : Non Applicable
- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- DVR : Durée de Vie de Référence
- UF : Unité Fonctionnelle
- COV : Composés organiques volatils
- SVHC : Substances extrêmement préoccupantes

PRECAUTION D'UTILISATION POUR LA COMPARAISON DE PRODUITS

Les DEP de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804+A2 définit au § 5.3 *Comparabilité des DEP pour les produits de construction*, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la DEP : « Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations). »

NOTE 1 : En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 : Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.

NOTE 3 : Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires.

SOMMAIRE

1	Introduction	4
2	Informations générales	5
3	Description de l'unité fonctionnelle et des produits	6
4	Étapes du cycle de vie	8
4.1	Étape de production, A1-A3.....	9
4.2	Étape de construction, A4-A5	9
4.3	Étape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7.....	11
4.4	Étape de fin de vie C1-C4	11
4.5	Module D	12
5	Informations pour le calcul de l'analyse de cycle de vie	13
6	Résultats de l'analyse du cycle de vie	14

1 INTRODUCTION

Le cadre utilisé pour la présentation de la déclaration environnementale produit est basé sur le complément national NF EN 15804+A2/CN et le programme de vérification INIES.

Contact :
Lidia Funès

Coordonnées du contact :
Geberit s.a.r.l.
Z.A. du Bois Gasseau CS 40252 SAMOREAU, FR-77215 AVON CEDEX
T: +33 1 60 71 65 82
M: +33 7 88 15 27 07
lidia.funes@geberit.com
www.geberit.fr

2 INFORMATIONS GENERALES

1. Nom et adresse du déclarant :

Geberit s.a.r.l.
Z.A. du Bois Gasseau CS 40252 SAMOREAU
FR-77215 AVON CEDEX

2. Les sites pour lesquels la FDES est représentative :

GEBERIT Lichtenstein

Kastanienstraße 7
09356 St. Egidien
Allemagne

GEBERIT Pfullendorf

Theuerbachstraße 1
88630 Pfullendorf
Allemagne

3. Type de FDES :

« Du berceau à la tombe » et module D

4. Type de FDES :

Individuelle de gamme.
Produit moyen.

5. La/les référence(s) commerciale(s)/identification(s) du/des produit(s) :

- 111.333.00.6 Bâti-support Geberit Duofix pour WC suspendu, 112 cm, avec réservoir à encastrer Sigma, autoportant
- 111.933.00.6 Bâti-support Geberit Duofix pour WC suspendu, 112 cm, avec réservoir à encastrer Sigma, autoportant
- 457.565.00.3 Bâti-support Geberit Duofix pour WC suspendu, 112 cm, avec réservoir à encastrer Delta, autoportant

6. Cadre de validité :

Le cadre de validité de la FDES est constitué de la liste des références ci-dessus.

7. Vérification :

La norme EN 15804 du CEN sert de règle pour la catégorie de produit	
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025:2010 ☐ Interne ☒ Externe	
Vérification par tierce partie : CROISON Frédéric	
Numéro d'enregistrement au programme INIES conforme ISO 14025 : 20260148354	
Date de 1^{ère} publication : 13/01/2026	
Date de mise à jour : N/A	
Date de vérification : 13/01/2026	
Période de validité : ☒ 5 ans ☐ 2 ans - à compter de la date de 1 ^{ère} publication	
	Programme INIES (décembre 2025) Avenue du Recteur Poincaré – 75016 Paris https://www.inies.fr/

Rapport d'accompagnement de la déclaration réalisé le 13/01/2026. Les informations relatives à la validité de la FDES sont cohérentes avec les spécifications contenues dans le rapport du projet.

8. Lieu de production :

Allemagne

3 DESCRIPTION DE L'UNITÉ FONCTIONNELLE ET DES PRODUITS

1. Description de l'unité fonctionnelle :

« Assurer les fonctions de bâti-support, d'alimentation et d'évacuation de l'eau pour 1 WC suspendu avec réservoir à encastrer, prêt à être posé dans les règles de l'art¹, pour une durée de vie de référence de 50 ans (consommation d'eau lors de la vie en œuvre exclue) ».

2. Performance principale de l'unité fonctionnelle :

Assurer la fonction de rinçage du bol de la cuvette de WC.

3. Description des produits et de l'emballage :

Le produit est un système encastré employé pour l'installation d'une cuvette de WC suspendue intégrant un châssis, un réservoir de chasse, un coude d'évacuation, un jeu de manchettes de raccordement pour la cuvette, des fixations murales, des accessoires de montage complémentaires et un boîtier de réservation.

4. Description de l'usage des produits (domaine d'application) :

Le bâti-support pour WC est alimenté en eau et permet le soutien d'une cuvette suspendue, ainsi que l'évacuation des eaux usées de WC. Il doit être installé conformément au DTU 60.1.

Le produit est installé dans tous types de bâtiments.

5. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle :

Toutes les caractéristiques techniques sont incluses dans l'unité fonctionnelle.

6. Description des principaux composants et/ou matériaux des produits :

Paramètre	Unité	Valeur
Quantité de produit	kg/UF	16,98
Principaux composants	kg/UF	
Châssis (90% acier noir)		12,18
Réservoir (65% polyéthylène)		1,70
Coude (PVC ou EPDM)		0,66
Fixation murale (acier galvanisé ou zinc)		0,51
Jeu de manchettes (50% polyéthylène)		0,39
Accessoires de montage complémentaires (acier, laiton et polystyrène)		0,84
Boîtier de réservation (PBTP ou PSE)		0,03
Emballage de distribution	kg/UF	
Film plastique		0,135
Carton		2,36
Papier		0,05
Palette bois		2,08

7. Déclaration de contenu :

Le déclarant certifie que les produits ne contiennent aucune substance inscrite sur la liste candidate SVHC REACH à plus de 0,1% en masse.

8. Preuves d'aptitude à l'usage :

Cadre conformes à la norme NF D12-208 : 2021. Les raccordements sont conformes à la norme EN 33. La mise en œuvre est conforme à la norme NF DTU 60.1.

9. Circuits de distribution :

BtoB et BtoC

¹ Selon DTU 60.1

10. Description de la durée de vie de référence dans les conditions d'utilisation de référence

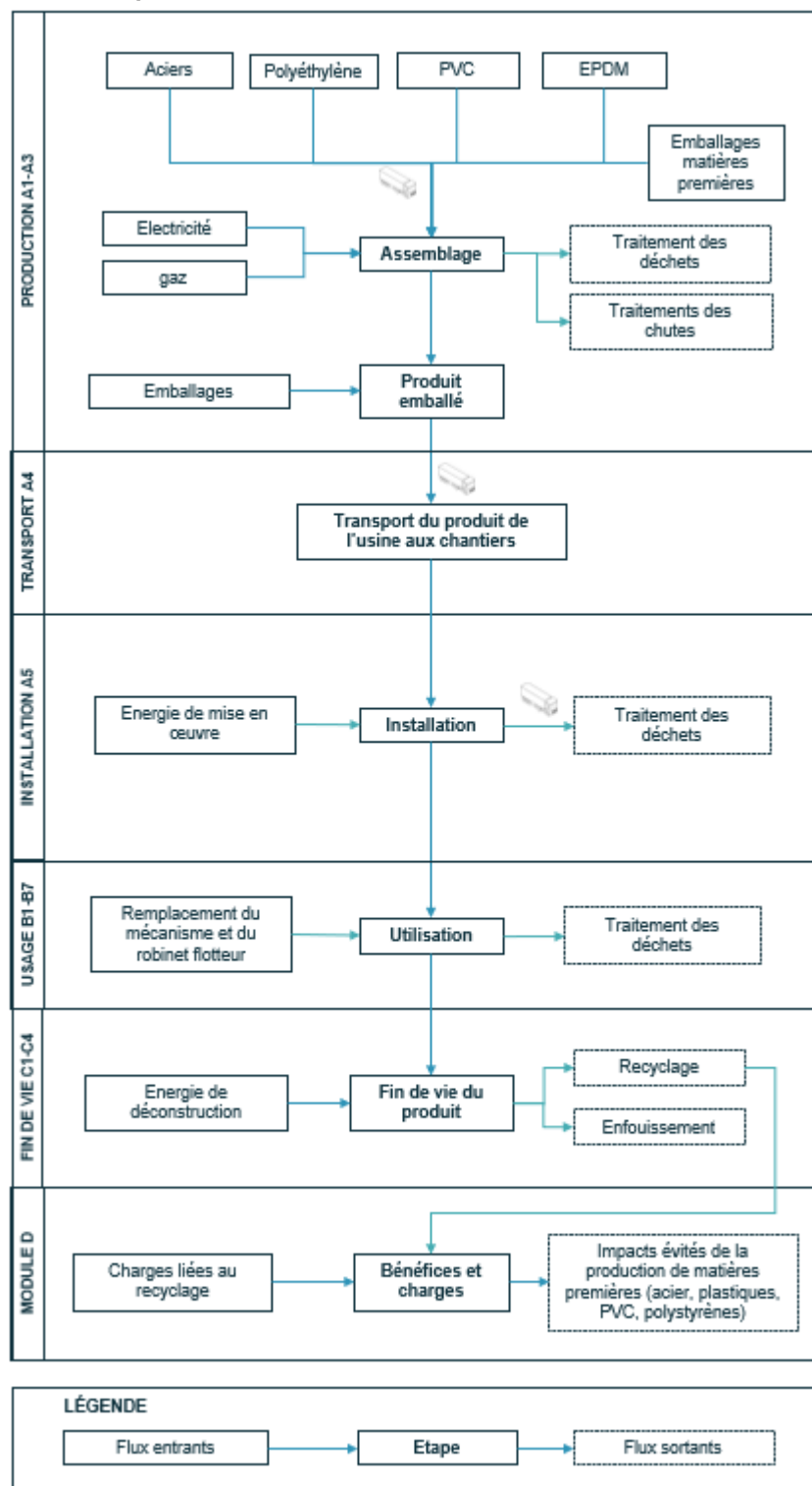
Paramètre	Unité	Valeur
Durée de vie de référence	Années	50
Propriétés déclarées des produits (à la sortie de l'usine)	-	Les cadres sont soumis aux exigences relatives à la statique suivant le type 2 et de protection contre la corrosion selon NF D12-208 : 2012. Les dimensions de raccordement suivent la norme EN 33
Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux exigences appropriés et les codes d'application)	-	Les produits sont supposés être mis en œuvre selon les recommandations du fabricant.
Qualité présumée des travaux	-	La mise en œuvre est supposée réalisée conformément aux recommandations du NF DTU 60.1 « Plomberie sanitaire pour bâtiments »
Environnement intérieur (pour les produits en intérieur)	-	Non concerné
Environnement extérieur (pour les produits en extérieur)	-	Non concerné.
Conditions d'utilisation	-	Les produits sont supposés être utilisés selon les recommandations du fabricant.
Scénario d'entretien pour la maintenance	-	Le mécanisme et le robinet flotteur sont remplacés une fois pendant la DVR

11. Information sur la teneur en carbone biogénique

Teneur en carbone biogénique (calculée selon la norme EN 16449)	Unité	Valeur
Dans les produits (à la sortie de l'usine)	kg C/UF	0
Dans l'emballage associé (à la sortie de l'usine)		5,44

4 ÉTAPES DU CYCLE DE VIE

Diagramme du cycle de vie des produits :



Description des frontières du système :

[illegible]

Légende : X = module inclus dans l'ACV, MND = Module Non Déclaré

4.1 Étape de production, A1-A3

Les étapes A1 à A3 comprennent tous les processus depuis l'extraction des matières premières jusqu'à leur transformation en usine.

Les composants suivants sont fabriqués dans les différentes usines Geberit :

- Châssis
- Réservoir
- Coude PVC
- Jeu de manchettes
- Accessoires de montage complémentaire
- Fixations murales

Chacun de ces composants est constitué de différentes pièces qui sont fabriquées dans les usines de GEBERIT de Pfullendorf et de Lichtenstein mais également en dehors des usines GEBERIT.

4.2 Étape de construction, A4-A5

Transport jusqu'au chantier :

Paramètre	Unités	Valeur
Description du scénario	-	Les produits sont livrés en deux temps : 1. Transport de l'usine logistique jusqu'aux distributeurs. Le transport se fait en camion. La distance exacte n'est pas connue. Cependant, les distributeurs sont dispersés sur le territoire national de manière homogène. Ainsi, une distance usine logistique-Paris (750 km) est comptabilisée afin de représenter une moyenne des distances parcourues par les différents produits jusqu'à chaque distributeur en France. Il est considéré que les distributeurs vendent les différents bâti-supports sans aucun déballage ni suremballage. L'étape fournisseur est donc uniquement

		du stockage. Cette hypothèse est prise en accord avec les informations fournies par GEBERIT.
		2. Transport des distributeurs jusqu'aux chantiers. Le transport se fait en camion et une hypothèse de 30 km est considérée.
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule	-	Les véhicules considérés sont des camions de type EURO 6 et de charge utile > 32 tonnes pour le transport vers distributeur et 16-32 tonnes pour le transport vers chantier
Distance jusqu'au chantier	km	780
Capacité d'utilisation	%	53 % (données ecoinvent)
Masse volumique du produit transporté	kg/m ³	-
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique	-	<1

Installation dans le bâtiment :

Paramètre	Unités	Valeur
Description du scénario	-	Les consommations d'énergie de la mise en œuvre sont liées à : - Les perçages nécessaires pour la mise en place des fixations - La visseuse électrique pour le vissage desdites fixations Le reste de l'installation se fait uniquement à la main et ne nécessite pas d'apports d'énergie (conformément aux instructions de montage fournies par GEBERIT)
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifier par matériau)	-	Il n'y a pas d'autres intrants pour l'installation des bâti-supports GEBERIT
Consommation d'eau	m ³ /UF	Il n'y a pas de consommation d'eau pour l'installation des bâti-supports.
Utilisation d'autres ressources	Kg/UF	Il n'y a pas d'utilisation d'autres ressources pour l'installation des bâti-supports.
Consommation et type d'énergie	kWh	Electricité : 1,33E-01
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit :	kg	-
Matières (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination :	kg	-
Quantité destinée à la réutilisation	kg/UF	-
Quantité destinée au recyclage	kg/UF	- Palette : 6,16E-01 - Film plastique : 3,46E-02 - Carton : 2,06E+00 - Papier : 4,18E-02
Quantité destinée à la récupération d'énergie	kg/UF	- Palette : 1,85E-01 - Film plastique : 5,81E-02 - Carton : 1,04E-01 - Papier : 2,10E-03
Quantité de produit éliminé	kg/UF	- Palette : 1,28E-00 - Film plastique : 4,24E-02 - Carton : 1,91E-01 - Papier : 3,87E-03
Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	Kg	-

4.3 Étape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7

L'étape d'utilisation est divisée en sept modules :

- B1: Utilisation ou application du produit installé
- B2: Maintenance
- B3: Réparation
- B4: Remplacement
- B5: Réhabilitation
- B6: Besoins en énergie durant la phase d'exploitation
- B7: Besoins en eau durant la phase d'exploitation.

B1 Utilisation :

Aucun intrant/extrant n'a été identifié pour cette phase.

B2 Maintenance :

Le mécanisme et le robinet flotteur sont remplacés une fois pendant la DVR.

B3 Réparation :

Aucune réparation n'est jugée nécessaire sur la durée de vie de référence choisie.

B4 Remplacement :

Aucun remplacement n'est jugé nécessaire sur la durée de vie de référence choisie.

B5 Réhabilitation :

Aucune réhabilitation n'est jugée nécessaire sur la durée de vie de référence choisie.

B6 – B7 Utilisation de l'énergie et de l'eau :

La prise en compte de la consommation d'eau lors de la vie en œuvre a été jugée non pertinente lors de l'étude et, en accord avec les directives de l'annexe K du programme INIES, elle ne sera pas comptabilisée.

4.4 Étape de fin de vie C1-C4

Description de l'étape :

Cette étape inclut les différents modules de fin de vie suivants : C1, déconstruction, démolition ; C2, transport jusqu'au traitement des déchets ; C3, traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage ; C4, élimination.

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

- C1 : Déconstruction, démolition
- C2 : Transport jusqu'au traitement des déchets
- C3 : Traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage
- C4 : Elimination

Paramètre	Unités	Valeur/description
Description du scénario		Le produit est majoritairement démontable à la main par désassemblage des différents composants. Une consommation d'électricité est comptabilisée pour le dévissage des fixations, à hauteur de 8,33E-03 kWh/UF Le bâti-support est composé majoritairement de métaux, de plastiques durs, de PVC rigides et de polystyrènes.

		En fonction de ces matières majoritaires, un pourcentage d'envoi en centre de tri/regroupement² est considéré. En fin de statut de déchet : - masse de métal recyclé : 1,28E+02 kg (98% de recyclage et le reste enfoui). - masse de polystyrènes recyclés : 2,28E-01 kg (5% recyclé et le reste enfoui) - masse de plastiques durs recyclés : 2,85E-01 kg (11% recyclé) - masse de PVC recyclés : 2,11E-01 kg (33% recyclé). - masse du reste récupéré et enfoui : 4,28E+00 kg Ce qui n'est pas envoyé en centre de tri/regroupement est considéré comme enfoui et compté dans le « reste enfoui »
Quantité collectée séparément	kg	1,69E+01
Quantité collectée avec des déchets de construction mélangés	kg	-
Quantité destinée à la réutilisation	kg	-
Quantité destinée au recyclage	kg	1,35E+01
Quantité destinée à la récupération d'énergie	kg	-
Quantité de produit éliminé	kg	3,51E+00

4.5 Module D

Cette étape décrit les bénéfices et charges du produit au-delà des frontières du système. Sont pris en compte dans cette partie :

- Les métaux recyclés (sans les pertes de broyages et de refontes)
- Les plastiques durs (sans les pertes de broyages)
- Le PVC (sans les pertes de broyages)
- Les Polystyrènes (sans les pertes de broyages)

Les matériaux enfouis et incinérés ne sont pas pris en compte dans le module D. De même, la part de déchets d'emballages recyclés traités en A3 et A5 ne sont pas intégrés au module D.

Dans les résultats présentés dans le paragraphe suivant, il y a un bénéfice au recyclage lorsque les résultats sont négatifs et il n'y a pas de bénéfice lorsqu'ils sont positifs.

² Le scénario de fin de vie se base sur l'*Etude de préfiguration de la filière Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) appliquée aux produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment, 2020, notamment l'annexe 3 et l'annexe L de la NF EN 15804+A2/CN*

98% des métaux sont considérés envoyés en centre de tri/regroupement

11% des plastiques durs sont considérés envoyés en centre de tri/regroupement

5% des Polystyrènes sont considérés envoyés en centre de tri/regroupement

2% des plastiques souples sont considérés envoyés en centre de tri/regroupement

33% des PVC sont considérés envoyés en centre de tri/regroupement

5 INFORMATIONS POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE

PCR utilisés	NF EN 15804+A2:2019 et NF EN 15804+A2/CN:2022.																				
Frontières du système et règle de coupure	Les frontières du système respectent les limites imposées par les PCR. La règle de coupure utilisée en cas de donnée d'entrée insuffisante ou manquante pour un processus élémentaire définie par la norme NF EN 15804+A2 permet d'exclure : - Jusqu'à 1% de la consommation d'énergie primaire renouvelable et non renouvelable et 1% de la masse entrante par processus élémentaire - Jusqu'à 5% cumulés de la consommation d'énergie primaire et de la masse entrante pour chaque étape du cycle de vie (exemple : A1-A3). Le complément national NF EN 15804+A2/CN précise par ailleurs que peuvent être exclus des frontières du système sans vérification du respect de la règle de coupure : - La fabrication, la maintenance et la fin de vie des biens d'équipement ou infrastructures et des consommables dont la fréquence de renouvellement total ou partiel est supérieure à un an. - L'éclairage, le chauffage, le nettoyage des ateliers et les services administratifs - Le transport des employés Les infrastructures présentes dans les données secondaires ecoinvent utilisées ont toutefois été incluses puisqu'elles sont disponibles, conformément à la norme																				
Affectations	Les règles d'affectation des co-produits fixées par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN ont été respectées : - Affectation évitée lorsque c'est possible - Affectation basée sur une propriété physique (par exemple la masse) lorsque la différence de revenus générés par les co-produits est faible - Dans tous les autres cas, l'affectation doit être basée sur la valeur économique. Les données secondaires ecoinvent utilisées sont basées en grande partie, mais pas exclusivement, sur des affectations économiques. Conformément au programme INIES, aucune affectation de contenu recyclé ou biosourcé n'a été réalisée selon les principes de type « mass balance credits » ou « Book and Claim » tels que définis dans la norme ISO 22095.																				
Représentativité géographique et temporelle des données primaires et secondaires	Les données primaires ont été collectées par le déclarant sur ses installations, sur l'année 2024. Les consommations électriques sur le site de production sont couvertes par des garanties d'origines. Les données secondaires utilisées sont issues de la base de données ecoinvent en version 3.10 (cut-off) de décembre 2024 et ont été sélectionnées de façon à être représentatives de la zone géographique de production ou de transformation des matières ou des procédés. SímaPro Logiciel d'analyse de cycle de vie utilisé : SimaPro, version 10																				
Variabilité	Les impacts déclarés correspondent à un produit moyen. La variabilité maximale entre le produit majorant et le produit moyen est inférieure à 35% sur les indicateurs témoins. Variation maximum : <table><tr><th>Indicateur</th><th>Min</th><th>Moyenne arithmétique</th><th>Max</th><th>Variation max</th></tr><tr><td>Changement climatique total [kg CO2 eq]</td><td>55,3</td><td>55,8</td><td>55,9</td><td>0,24%</td></tr><tr><td>Utilisation totale d'énergie non-renouvelable [MJ]</td><td>825,3</td><td>843,3</td><td>854,0</td><td>1,26%</td></tr><tr><td>Déchets non dangereux éliminés [kg]</td><td>76,4</td><td>78,9</td><td>80,4</td><td>1,90%</td></tr></table>	Indicateur	Min	Moyenne arithmétique	Max	Variation max	Changement climatique total [kg CO2 eq]	55,3	55,8	55,9	0,24%	Utilisation totale d'énergie non-renouvelable [MJ]	825,3	843,3	854,0	1,26%	Déchets non dangereux éliminés [kg]	76,4	78,9	80,4	1,90%
Indicateur	Min	Moyenne arithmétique	Max	Variation max																	
Changement climatique total [kg CO2 eq]	55,3	55,8	55,9	0,24%																	
Utilisation totale d'énergie non-renouvelable [MJ]	825,3	843,3	854,0	1,26%																	
Déchets non dangereux éliminés [kg]	76,4	78,9	80,4	1,90%																	

6 RESULTATS DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

Les résultats des indicateurs sont obtenus avec une méthode de calcul intégrant les facteurs de caractérisation selon le paquet de référence EF3.1, tels que publiés en février 2023 par le Centre commun de recherche de la Commission Européenne³.

Les résultats sont présentés au format scientifique avec trois chiffres significatifs.

Les valeurs des indicateurs « Utilisation des ressources d'énergie primaire (non) renouvelables en tant que matières premières » peuvent être négatives. Cela peut illustrer par exemple le passage d'une matière première au statut de combustible en cas d'incinération.

Le tableau ci-dessous présente la classification des exonérations de responsabilité pour la déclaration des indicateurs d'impacts environnementaux de référence et additionnels :

Classification ILCD	Indicateur	Exonération de responsabilité
Type 1 de l'ILCD	Potentiel de réchauffement global (PRG)	Aucune
	Potentiel de destruction de la couche d'ozone stratosphérique (ODP)	Aucune
	Incidence potentielle de maladies dues aux émissions de particules fines	Aucune
Type 2 de l'ILCD	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (AP)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final eaux douces (EP-eaux douces)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final marine (EP-marine)	Aucune
	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (EP-terrestre)	Aucune
	Potentiel de formation d'ozone troposphérique (POCP)	Aucune
	Efficacité potentielle de l'exposition humaine à l'isotope U235 (PIR)	1
Type 3 de l'ILCD	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques non fossiles (ADP-minéraux + métaux)	2
	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques fossiles (ADP-fossile)	2
	Potentiel de privation en eau (des utilisateurs), consommation d'eau pondérée en fonction de la privation (WDP)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les écosystèmes (ETP-fw)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-c)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-nc)	2
	Indice potentiel de qualité des sols (SQP)	2

Exonération de responsabilité 1 : Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.

Exonération de responsabilité 2 : Les résultats de cet indicateur d'impact environnemental doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à cet indicateur est limitée.

³ <https://eplca.jrc.ec.europa.eu/LCDN/EN15804.xhtml>

Impacts environnementaux	Etape de production	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 -A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Changement climatique - total kg CO2 eq/UF	4,25E+01	1,71E+00	7,74E+00	0,00E+00	2,43E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,30E-04	4,16E-01	4,70E-02	3,16E-01	-1,73E+01
Changement climatique - combustibles fossiles kg CO2 eq/UF	4,96E+01	1,71E+00	2,92E-01	0,00E+00	2,37E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,28E-04	4,16E-01	4,70E-02	3,16E-01	-1,73E+01
Changement climatique - biogénique kg CO2 eq/UF	-7,15E+00	3,21E-04	7,45E+00	0,00E+00	5,86E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,38E-06	7,54E-05	5,00E-05	1,40E-05	4,49E-02
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols kg CO2 eq/UF	5,05E-02	6,06E-04	3,35E-05	0,00E+00	1,23E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,89E-07	1,39E-04	3,21E-05	8,53E-06	1,09E-03
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	3,31E-06	3,56E-08	2,03E-09	0,00E+00	1,59E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,57E-11	8,28E-09	2,07E-09	1,54E-09	-2,12E-07
Acidification mole de H+ eq/UF	2,45E-01	4,01E-03	3,94E-04	0,00E+00	1,92E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,08E-06	8,67E-04	2,05E-04	2,23E-04	-7,20E-02
Eutrophisation aquatique, eaux douces kg P eq/UF	2,15E-03	1,38E-05	1,02E-06	0,00E+00	9,75E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,36E-08	3,25E-06	8,26E-07	3,05E-07	-6,68E-04
Eutrophisation aquatique marine kg de N eq/UF	4,55E-02	1,02E-03	3,46E-04	0,00E+00	1,98E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,33E-07	2,03E-04	5,14E-05	1,32E-04	-1,37E-02
Eutrophisation terrestre mole de N eq/UF	5,07E-01	1,13E-02	1,29E-03	0,00E+00	2,26E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,03E-06	2,25E-03	5,38E-04	9,78E-04	-1,65E-01
Formation d'ozone photochimique kg NMCOV eq/UF	1,96E-01	6,95E-03	6,11E-04	0,00E+00	9,45E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,75E-06	1,44E-03	2,55E-04	4,42E-04	-5,77E-02
Épuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux) kg Sb eq/UF	1,38E-03	4,97E-06	7,93E-07	0,00E+00	1,65E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,50E-08	1,39E-06	3,27E-07	7,09E-08	-1,51E-04
Épuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles) MJ/UF	7,45E+02	2,56E+01	3,17E+00	0,00E+00	4,66E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,44E-02	5,85E+00	4,08E+00	7,73E-01	-1,69E+02
Besoin en eau m³ de privation eq dans le monde/UF	1,61E+01	1,22E-01	2,71E-03	0,00E+00	1,24E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,14E-04	2,46E-02	1,61E-02	-7,59E-03	-2,54E+00

Impacts environnementaux	Etape de production	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 -A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Emissions de particules fines Indice de maladies/UF	2,94E-06	1,63E-07	6,77E-09	0,00E+00	1,33E-07	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,64E-11	3,05E-08	2,35E-09	5,26E-09	-1,44E-06
Rayonnements ionisants (santé humaine) kBq de U235 eq/UF	8,80E-01	1,13E-02	2,20E-02	0,00E+00	3,04E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,34E-04	2,70E-03	3,04E-02	5,43E-04	1,86E-01
Ecotoxicité (eaux douces) CTUe/UF	1,98E+03	6,12E+00	1,24E+00	0,00E+00	2,38E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,11E-03	1,59E+00	2,82E-01	2,95E+00	-7,53E+02
Toxicité humaine, effets cancérogènes CTUh/UF	6,41E-06	1,10E-08	5,76E-10	0,00E+00	9,70E-09	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,75E-12	2,95E-09	2,29E-10	1,84E-10	-2,43E-06
Toxicité humaine, effets non cancérogènes CTUh/UF	1,02E-06	1,64E-08	2,53E-09	0,00E+00	1,31E-07	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,01E-11	3,68E-09	4,22E-10	9,54E-10	-1,07E-07
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols Sans dimension/UF	6,26E+02	2,51E+01	1,36E+00	0,00E+00	1,62E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,70E-03	3,54E+00	4,71E-01	1,82E+00	-2,84E+02

Utilisation des ressources	Etape de production	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 -A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	8,80E+01	4,08E-01	4,93E+00	0,00E+00	2,42E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,98E-03	1,00E-01	2,79E-01	1,97E-02	-5,40E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	4,87E+01	0,00E+00	-5,18E+01	0,00E+00	-5,56E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-2,76E-16
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	1,37E+02	4,08E-01	-4,69E+01	0,00E+00	1,87E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,98E-03	1,00E-01	2,79E-01	1,97E-02	-5,40E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	5,92E+02	2,56E+01	6,04E+00	0,00E+00	3,04E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,44E-02	5,85E+00	4,08E+00	7,72E-01	-1,67E+02
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	1,70E+02	0,00E+00	-4,66E+00	0,00E+00	1,43E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-6,27E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	7,61E+02	2,56E+01	1,38E+00	0,00E+00	4,48E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,44E-02	5,85E+00	-2,19E+00	7,72E-01	-1,67E+02
Utilisation de matière secondaire kg/UF	6,01E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,07E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce m³/UF	3,96E-01	3,81E-03	-5,90E-03	0,00E+00	2,89E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,88E-05	8,11E-04	9,58E-04	-1,19E-02	-4,21E-02

Catégorie de déchets	Etape de production	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 -A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Déchets dangereux éliminés kg/UF	8,68E-02	8,47E-04	6,53E-03	0,00E+00	1,30E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,89E-06	1,79E-04	2,96E-05	1,17E-04	1,28E-02
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	6,29E+01	2,40E+00	1,59E+00	0,00E+00	5,04E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,19E-03	3,46E-01	1,02E+00	3,52E+00	-2,43E+01
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	6,48E-04	7,73E-06	2,82E-05	0,00E+00	2,17E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,21E-06	1,89E-06	3,95E-05	4,79E-07	1,93E-04

Flux sortants	Etape de production	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 -A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Composants destinés à la réutilisation kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage kg/UF	1,76E+00	0,00E+00	2,76E+00	0,00E+00	1,81E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,28E+01	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie Electrique fournie à l'extérieur MJ/UF	3,10E-01	0,00E+00	7,38E-01	0,00E+00	2,07E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie Vapeur fournie à l'extérieur MJ/UF	6,31E-01	0,00E+00	1,52E+00	0,00E+00	4,25E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie gaz et process fournie à l'extérieur MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

Catégorie d'impact / flux	Unité	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Etape Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Indicateurs d'impacts environnementaux de référence							
Changement climatique - total	kg CO2 eq	4,25E+01	9,46E+00	2,43E+00	7,80E-01	5,52E+01	-1,73E+01
Changement climatique - combustibles fossiles	kg CO2 eq	4,96E+01	2,00E+00	2,37E+00	7,80E-01	5,48E+01	-1,73E+01
Changement climatique - biogénique	kg CO2 eq	-7,15E+00	7,45E+00	5,86E-02	1,41E-04	3,57E-01	4,49E-02
Changement climatique - occupation et transformation des sols	kg CO2 eq	5,05E-02	6,39E-04	1,23E-03	1,80E-04	5,26E-02	1,09E-03
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC11 eq	3,31E-06	3,76E-08	1,59E-06	1,19E-08	4,95E-06	-2,12E-07
Acidification	mol H+ eq	2,45E-01	4,41E-03	1,92E-02	1,30E-03	2,70E-01	-7,20E-02
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg P eq	2,15E-03	1,48E-05	9,75E-05	4,40E-06	2,27E-03	-6,68E-04
Eutrophisation aquatique marine	kg N eq	4,55E-02	1,37E-03	1,98E-03	3,87E-04	4,93E-02	-1,37E-02
Eutrophisation terrestre	mol N eq	5,07E-01	1,26E-02	2,26E-02	3,77E-03	5,46E-01	-1,65E-01
Formation d'ozone photochimique	kg NMVOC eq	1,96E-01	7,56E-03	9,45E-03	2,14E-03	2,15E-01	-5,77E-02
Épuisement des minéraux & métaux	kg Sb eq	1,38E-03	5,76E-06	1,65E-04	1,82E-06	1,56E-03	-1,51E-04
Épuisement des combustibles fossiles	MJ	7,45E+02	2,88E+01	4,66E+01	1,08E+01	8,31E+02	-1,69E+02
Besoin en eau	m3 depriv.	1,61E+01	1,25E-01	1,24E+00	3,34E-02	1,75E+01	-2,54E+00
Indicateurs d'impacts environnementaux additionnels							
Émissions de particules fines	disease inc.	2,94E-06	1,70E-07	1,33E-07	3,81E-08	3,28E-06	-1,44E-06
Rayonnements ionisants	kBq U-235 eq	8,80E-01	3,33E-02	3,04E-02	3,46E-02	9,78E-01	1,86E-01
Écotoxicité (eaux douces)	CTUe	1,98E+03	7,36E+00	2,38E+01	4,83E+00	2,01E+03	-7,53E+02
Toxicité humaine, effets cancérigènes	CTUh	6,41E-06	1,16E-08	9,70E-09	3,37E-09	6,43E-06	-2,43E-06
Toxicité humaine, effets non cancérigènes	CTUh	1,02E-06	1,89E-08	1,31E-07	5,08E-09	1,17E-06	-1,07E-07
Occupation des sols / Qualité des sols	Pt	6,26E+02	2,64E+01	1,62E+01	5,84E+00	6,74E+02	-2,84E+02
Consommation des ressources							
Énergie primaire renouvelable, excl. matières premières	MJ, net CV	8,80E+01	5,34E+00	2,42E+00	4,09E-01	9,62E+01	-5,40E+01
Énergie primaire renouvelable en matières premières	MJ, net CV	4,87E+01	-5,18E+01	-5,56E-01	0,00E+00	-3,63E+00	-2,76E-16
Énergie primaire renouvelable totale	MJ, net CV	1,37E+02	-4,65E+01	1,87E+00	4,09E-01	9,26E+01	-5,40E+01
Énergie primaire non renouvelable, excl. matières premières	MJ, net CV	5,92E+02	3,16E+01	3,04E+01	1,08E+01	6,65E+02	-1,67E+02
Énergie primaire non renouvelable en matières premières	MJ, net CV	1,70E+02	-4,66E+00	1,43E+01	-6,27E+00	1,73E+02	0,00E+00
Énergie primaire non renouvelable totale	MJ, net CV	7,61E+02	2,70E+01	4,48E+01	4,53E+00	8,38E+02	-1,67E+02

Utilisation de matière secondaire	kg	6,01E+00	0,00E+00	5,07E-02	0,00E+00	6,06E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ, net CV	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ, net CV	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m3	3,96E-01	-2,09E-03	2,89E-02	-1,01E-02	4,13E-01	-4,21E-02
Catégorie de déchets							
Déchets dangereux éliminés	kg	8,68E-02	7,37E-03	1,30E-02	3,27E-04	1,08E-01	1,28E-02
Déchets non dangereux éliminés	kg	6,29E+01	3,98E+00	5,04E+00	4,88E+00	7,68E+01	-2,43E+01
Déchets radioactifs éliminés	kg	6,48E-04	3,59E-05	2,17E-05	4,31E-05	7,49E-04	1,93E-04
Flux sortants							
Composants destinés à la réutilisation	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg	1,76E+00	2,76E+00	1,81E-01	1,28E+01	1,75E+01	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie Electrique fournie à l'extérieur	MJ	3,10E-01	7,38E-01	2,07E-02	0,00E+00	1,07E+00	0,00E+00
Énergie Vapeur fournie à l'extérieur	MJ	6,31E-01	1,52E+00	4,25E-02	0,00E+00	2,19E+00	0,00E+00
Énergie gaz et process fournie à l'extérieur	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

Tableau conforme à l'Arrêté du 20 octobre 2022 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2021 relatif à la déclaration environnementale des produits destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment et à la déclaration environnementale des produits utilisée pour le calcul de la performance environnementale des bâtiments.

En raison de l'arrondi au troisième chiffre significatif, les valeurs pour les étapes et pour le total du cycle de vie peuvent ne pas correspondre à la somme des valeurs des modules correspondants.

7 INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTERIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT LA PERIODE D'UTILISATION

Milieu	Type d'émissions	Résultat d'essai	Justification et/ou rapport d'essai
Émissions dans l'air intérieur ^{1 2}	Émissions de COV et de formaldéhyde	Aucun essai n'a été réalisé.	Le produit ne fait pas partie des familles de produits de construction et décoration listés par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour lesquelles le décret ⁴ relatif à l'étiquetage des produits sur leurs émissions en composés organiques volatils peuvent s'appliquer.
	Comportement face aux micro-organismes	Aucun essai n'a été réalisé.	Les matériaux utilisés ne sont pas connus pour être concernés par la croissance de micro-organismes.
	Émissions radioactives naturelles des produits de construction	Aucun essai n'a été réalisé.	Le produit n'est pas concerné par l'obligation de caractérisation radiologique au sens du décret 2018-434 du 4 juin 2018 ⁵ .
	Émissions de fibres et de particules	Aucun essai n'a été réalisé.	Aucune émission attendue de fibres ou de particules lors de l'installation et de l'usage du produit.
Émissions dans le sol et l'eau ^{1 2}	Émissions dans l'eau	Aucun essai n'a été réalisé.	Sans objet car ce produit n'est en contact ni avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, la nappe phréatique ni encore avec les eaux de surface.
	Émissions dans le sol	Aucun essai n'a été réalisé.	Sans objet car ce produit n'est pas en contact avec le sol.

1) Émissions dans l'air intérieur, le sol et l'eau selon les normes horizontales relatives aux mesures des émissions de substances dangereuses réglementées, provenant des produits de construction, au moyen de méthodes d'essai harmonisées conformes aux dispositions des Comités Techniques respectifs des Normes européennes de produits, lorsqu'elles sont disponibles. Pour plus d'informations se référer à l'EeB Guide : <http://www.eebguide.eu/?p=1991>

2) L'annexe P du règlement du programme INIES est utilisée comme guide pour la rédaction des informations sanitaires et de confort.

⁴ Décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000023759679>

⁵ Décret n° 2018-434 du 4 juin 2018 portant diverses dispositions en matière nucléaire
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036984723>

8 CONTRIBUTION DU PRODUIT A LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment :

Le produit ne revendique aucune performance concernant le confort hygrothermique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment :

Le produit ne revendique aucune performance concernant le confort acoustique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment :

Le produit ne revendique aucune performance concernant le confort visuel.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment :

Le produit ne revendique aucune performance concernant le confort olfactif.

9 BIBLIOGRAPHIE

NF EN ISO 14025:2010 - Marquages et déclarations environnementaux - Déclarations environnementales de Type III - Principes et modes opératoires

NF EN 15804+A2:2019 - Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction

NF EN 15804+A2/CN:2022 - Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction — Complément national à la NF EN 15804+A2

NF EN ISO 14040:2006 – Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Principe et cadre

NF EN ISO 14044:2006 - Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Exigences et lignes directrices

European Commission, PEFCR Guidance document - Guidance for the development of Product Environmental Footprint Category Rules (PEFCRs), version 6.3, December 2017.